



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°33 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251216-251216\_33-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **4**

**OBJET :**  
**Chambre Régionale des Comptes (CRC) : rapport un an après les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de THIERS**  
**- Services de l'Eau et de l'Assainissement**

#### SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

#### Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

#### Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

#### Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Sylvain HERMAN ;  
Didier STURMA ;

#### Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE ;

**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) : RAPPORT UN AN APRÈS LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE THIERS - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;
- Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;
- Vu le rapport d'observations définitives du 06 novembre 2024 de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Thiers – Régie de l'eau et de l'assainissement concernant les exercices 2018 et suivants ;
- Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.243-9 et L.243-10 ;
- Vu la délibération n°241217\_7 du 17/12/2024 relative au Rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de THIERS - Services de l'Eau et de l'Assainissement de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ;
- Considérant le courrier en date du 06/11/2024 notifiant le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commue de THIERS – services de l'eau et de l'assainissement ;

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Thiers – Régie de l'eau et de l'assainissement concernant les exercices 2018 et suivants ;

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la commune de Thiers le 06 novembre 2024 ;

Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives l'ordonnateur de la collectivité territoriale doit présenter un rapport des actions qu'il a entreprises suite aux observations de la CRC ;

L'article L.243-9 du Code des juridictions financières stipule que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport des actions entreprises par la collectivité suite aux recommandations de la CRC ;

Recommandation N°1 : Enrichir le contenu des rapports publics sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, en apportant des éléments d'explication circonstanciés sur l'évolution et le niveau des indicateurs ;

Réponse proposée

Le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2024 a été enrichi de commentaires ; Vous trouverez en annexe le rapport 2024. Ce rapport fera l'objet de nouvelles évolutions dans les années à venir ;

Recommandation N°2 : Veiller à autoriser le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le système d'assainissement ;

Réponse proposée

Les modalités applicables aux rejets d'effluents non domestiques ainsi que le mode de calcul de la redevance assainissement applicable aux eaux usées autres que domestiques ont été fixés par délibérations des 17 septembre et 17 décembre 2024 ;

De nombreuses visites et diagnostics des installations ont été effectués au cours de l'exercice 2025 chez plusieurs industriels ; Des campagnes d'analyses sur leurs rejets ont également été réalisées afin de déterminer les coefficients de pollution qui seront appliqués à leur redevance ; Les nouveaux arrêtés d'autorisation vont être délivrés dans les prochains jours ; Le travail fait en concertation avec les entreprises les plus polluantes a engendré une amélioration de la qualité des rejets au réseau d'assainissement ; En effet, durant l'année 2025, et comme en 2024, les boues issues de la station d'épuration ont pu être intégralement revalorisées vers une filière de compostage ;

Recommandation N°3 : Mettre un terme à la situation dans laquelle l'usager de l'assainissement collectif finance les charges relatives à la gestion des eaux pluviales ;

Réponse proposée

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, il n'est pas prévu à ce jour de transférer la compétence eaux pluviales ;

De plus, à l'occasion de l'élaboration des schémas directeurs, un bureau d'études sera chargé d'évaluer la participation de la Commune, compte tenu de la part importante de réseaux unitaires ; Cette année la Commune a versé une contribution au budget ASSAINISSEMENT à hauteur de 20 000,00 euros, au titre de la gestion des eaux pluviales ;

Recommandation N° 4 : Élaborer une programmation pluriannuelle des investissements, pour le service de l'eau potable et celui de l'assainissement collectif ;

Réponse proposée

L'élaboration des programmes pluriannuels d'investissements pour les services eaux potables et assainissement collectifs émaneront pour grande partie des schémas directeurs ;

Concernant l'eau potable, un bureau d'études sera mandaté pour l'élaboration du schéma directeur et du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de la Ville de THIERS dans les prochaines semaines ;

Concernant l'assainissement collectif, un bureau d'études a été mandaté pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de THIERS ;

En prévision du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les représentants de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil départemental du Puy de Dôme ont demandé d'engager une étude globale en intégrant les autres communes dont la compétence sera également transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette étude permettra l'élaboration d'une programmation pluriannuelle des investissements à l'échelle de la future régie intercommunale. Celle-ci sera engagée début 2026 ;

Il est précisé également, qu'il a été créé deux opérations (autorisations de programme et crédits de paiement) sur l'exercice 2025 du budget Eau de la Ville de THIERS : une première opération concernant une campagne de renouvellement de compteurs d'eau et une seconde opération concernant la conception et la réalisation d'une usine de traitement de l'eau sur le secteur du Felet ;



C.M.16.12.2025  
- N°33 -

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- Prend acte du rapport comme présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of the name Pierre CONTIE.

Pierre CONTIE

Le Maire,

A blue ink signature of the name Stéphane RODIER.

Stéphane RODIER

